



Un mégaprojet de valorisation énergétique des déchets prend forme à Casablanca

La ville de Casablanca passe à la phase opérationnelle de son ambitieux projet de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Le consortium composé de Kanadevia Inova, Nareva et Itochu a signé le contrat de concession avec la Commune de Casablanca ainsi que les accords de rachat de l'électricité avec SRM Casablanca-Settat et l'ONEE, ouvrant la voie au lancement des travaux préparatoires.



Souss-Massa : l'ANDA prépare une nouvelle génération de plans d'aménagement aquacole

L'Agence nationale pour le développement de l'aquaculture engagera prochainement l'actualisation du plan régional aquacole du Souss-Massa, six ans après sa première mouture. Objectif : ajuster la cartographie des sites propices à la lumière du nouveau cadre légal de l'aquaculture marine et des évolutions constatées sur le terrain, tout en dessinant les contours d'un futur projet de structures aquacoles en mer.



Transport routier: Nouvelle tranche de soutien exceptionnel aux professionnels du 16 au 31 juillet

Le ministère du Transport et de la Logistique a annoncé le lancement d'une nouvelle tranche de soutien exceptionnel direct au profit des professionnels du transport routier de personnes et de marchandises, couvrant la période allant du 16 au 31 juillet 2026.



Renault Group : près de 200 mille véhicules produits au Maroc au S1-2026

Les usines de Tanger et de Casablanca de Renault Group Maroc ont produit près de 200.000 véhicules au cours des six premiers mois de 2026, soit un niveau de production stable par rapport à la même période un an auparavant (+0,1%).



Managem plus que double son chiffre d'affaires au premier semestre 2026

Le groupe Managem a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 11,76 milliards de dirhams au premier semestre 2026, contre 4,42 milliards un an plus tôt, porté par la montée en puissance des mines de Tizert et de Boto, la hausse des cours et la consolidation de la production des actifs historiques.



Les prix des légumes poursuivent leur recul à Casablanca

La Ville de Casablanca a publié son nouveau bulletin hebdomadaire des prix de gros des viandes, des fruits et des légumes les plus demandés sur les marchés. Cette semaine, plusieurs légumes poursuivent leur repli, tandis que les viandes rouges enregistrent de légers ajustements à la baisse. Le marché des fruits, en revanche, affiche des évolutions plus contrastées, entre stabilité de certaines références et variations sur les produits de saison.



Mandarines : le Maroc détrône l'Espagne sur le marché irlandais

Le Maroc poursuit sa progression sur le marché irlandais des mandarines. Entre octobre 2025 et mai 2026, les exportations marocaines ont atteint un niveau record de 8.700 tonnes, en hausse de 30 % sur un an. Une dynamique qui permet au Royaume de dépasser durablement l'Espagne et de s'imposer comme le principal fournisseur hivernal de l'Irlande.



MULTIFIB SARL

AVIS DE MODIFICATION RC
MULTIFIB SARL
SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE

CAPITAL DE : 100.000.00 DHS
SIEGE SOCIAL : HARRARIN
1COMPLEXE YASSAMINE
TRANCHE 3 ETAGE 6 APT N°92
TANGER
R.C : 169777

I. Aux termes d'un PV AGE en date
du 09/07/2026 a été statué les
modifications suivantes :
L'assemblée générale de la société
MULTIFIB 'SARL', décident la
cession des parts
Comme suit ;
- Mr AHMED FILALI AOUAMI, Mille
(1000) parts sociales.

Cède (510) de ses parts cinq cent dix
d'une valeur de Cent (100) DH à
Mme HASNAE BENALYECHE
Le capital social est fixé à 100.
000,00 DHS divisé en 1000 parts
sociales de 100,00 dhschacune
totalement libéré à :

Mr AHMED FILALI AOUAMI: 490
PARTS 49.000,00 DHS
Mme HASNAE BENALYECHE 510
PARTS 51.000, 00 DHS
TOTAL : 1000 PARTS 100. 000, 00
DHS

L'assemblée des associés approuvé
et accepté la démission de Mr
AHMED FILALI AOUAMI. Marocaine,
titulaire de la C.I.N. N° K253068.
- Mr AHMED FILALI AOUAMI
accepte sa démission définitive de
gérant de ladite société.

En conséquence, la société désignée
comme gérante unique, Mme
HASNAE BENALYECHE
Marocaine ; titulaire de la CIN N°
K337824 pour une durée indétermi-
née.

ARTICLE 16 – SIGNATURE :

Les actes relatifs à l'administra-
tion de la société peuvent être
signés séparément par Mme
HASNAE BENALYECHE et Mr
AHMED FILALI AOUAMI.
L'assemblée générale décide de
faire une modification d'objet
social de la société en ajoutant
en principal « - EXPLOITATION
FORESTIE Et modifie en
conséquence l'article 3 des
statuts qui devient libellé
comme suit :

ARTICLE 3 - OBJET :

La société a pour objet de : -
EXPLOITATION FORESTIE.
-INDUSTRIE DE BOIS.
-MENUISERIE DE BOIS.
-Conformément à l'article 1 des
statuts, L'assemblée générale
décide de Changer la forme
juridique de la société de SARL
AU à SARL

Le dépôt légal a été effectué au
Registre de commerce de
Tanger le 03/08/2026 sous le N°
11124
du Registre chronologique.

D'CLIC ELECTRO & INFO – SARL AU

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en
date du 27/07/2026, il a été
établi les Statuts d'une
Société SARL AU dont les
caractéristiques sont les
Suivantes :

Dénomination : D'CLIC ELEC-
TRO & INFO

Forme Juridique : SARL AU
Objet : 1. EXPORTATION DE
PRESTATION DE SERVICES
DANS LES DOMAINES DE
L'ELECTRONIQUE, DES
SYSTEMES DE SECURITE ET
DE TECHNOLOGIES DE

L'INFORMATION

2.MARCHAND OU INTERME-
DIAIRE EFFECTUANT IMPOR-
TATION ET EXPORTATION
Siège Social : LOCAL SITUE A
LOT 04 LOTS SEGHRUCHNI
BERKANE.

DUREE : 99 ans.

Capital Social :

Fixée à 10 000.00DHS (DIX
MILLE DIRHAMS) divisé en 100
Parts Sociales de 100 Dhs
chacune :

- 100 Parts attribuées à

.....Mr AHMED YACoubi.

La GERANCE :

Mr AHMED YACoubi gérant de
la société.

Le dépôt légal a été effectué au
tribunal de Première Instance
Berkane, le 04/08/2026 Sous le
N° 403, RC N° 11241.

SM CARE PLUS SARL

En date 22/06/2026 à Témara, il
a été établi les statuts d'une
SARL

A- Raison social: SM CARE
PLUS SARL

B- Objet :

Importation, exportation,
fabrication, commercialisation et
distribution de produits
cosmétiques, parapharmaceu-
tiques, de santé humaine, de
dispositifs médicaux et de
compléments alimentaires, ainsi
que toutes opérations de
négoce y afférentes.

C- Siège social : 29 LOT
ITTISSALAT NR 211 MAG 2
HAY MANSOUR EDDAHBI
TEMARA.

D- Capital social : Le capital
social est fixé à la somme de
Cent Mille Dirhams (100.000,00
DH) divisé en Mille (1000) parts
sociales de Cent (100) DH
chacune, attribuées à :

1. M me CHENNOUFI SAMIA
..... 250 Parts

2. M r LOTFI SAID 250
Parts

3. M r LOTFI OMAR 250
Parts
4. M r EL-MRINI KADOUR..... 250
Parts
E- Gérance : M me CHENNOUFI
SAMIA et M r LOTFI SAID et M r
LOTFI OMAR et M r EL-MRINI
KADOUR sont nommés en qualité
des co-gérants Inscrite au registre
du commerce de tribunal de
première instance Témara sous le
N°149639

HIBISCUS BUILDING SARL

En date 08/07/2026 à Témara, il a
été établi les statuts d'une SARL
A- Raison social: HIBISCUS
BUILDING SARL

B- Objet :

Agent d'affaires immobilières,
promotion immobilière, achat,
vente, location, gestion et
exploitation de biens immobiliers.
Entreprise générale de travaux de
bâtiment et génie civil
tous corps d'état, études et
gestion de projets. Achat, vente,
import-export, négoce,
maintenance et location de maté-
riels et matériaux liés au bâtiment.
C- Siège social : LOT SMIRIA
FATH EL KHEIR N 102 APT 1
AVABDELKRIM EL
KHATABI TEMARA.
D- Capital social : Le capital social
est fixé à la somme d'Un Million
Vingt Mille Six Cent Dirhams
(1.037.000,00 DH) divisé en Dix
Mille Deux Cent Six (10.370) parts
sociales de Cent (100) DH
chacune, attribuées à :

- M me WAFA ALLAM
.....5 185
Parts

- M r ALI ALLAM 5 185
Parts

E- Gérance : M r ALI ALLAM
nommée en qualité de gérant.
Inscrite au registre du commerce de
tribunal de première instance
Témara sous le N°149629

CHAMI ALU PRO SARL AU

En date 15/07/2026 à Témara, il a été établi les statuts d'une SARL AU

A- Raison social: CHAMI ALU PRO SARL AU

B- Objet :

- ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS

- NEGOCIANT

- MARCHAND EFFECTUANT L'IMPORTATION ET L'EXPORTATION

- GESTION DE VALEURS MOBILIÈRES

C- Siège social : LOT SMIRIA FATH EL KHEIR N 102 APT 1 AVABDELKRIM EL KHATABI TEMARA.

D- Capital social : Le capital social est fixé à la somme de Cent Milles Dirhams (100.000,00 DH) divisé en Mille (1000) parts sociales de Cent (100) DH chacune, attribuées à :

- Mr CHAMI YASSINE : 1000 Parts

E- Gérance : Mr CHAMI YASSINE nommée en qualité de gérant.

Inscrite au registre du commerce de tribunal de première instance Témara sous le N°149637

TRANSORIN sarl

I)Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/07/2026, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social de la société en :

•Supprimant l'activité de transport

national et international de marchandises ;

•Ajoutant l'activité de transport de marchandises pour le compte d'autrui.

II) Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'INEZ-GANE le 05/08/2026 Sous le N° 1313

Pour extrait et mention

RESILIATION DE CONTRAT DE GERANCE

LIBRE

- LES DEUX PARTIES MONIEUR QAUOUAJI AZIZ ET MIKDAM IMAD SONT DECIDES A RESILIER LE CONTRAT DE GERANCE LIBRE RELATIF AU LOCAL SIS A TIGUEMI OUFELLA, INSCRIT AU ROLE DE LA TAXE PROFESIONNELLE DE LA DIRECTION REGIONALE D'INEZGANE.

« JAB LIVING ».

SARL au capital de 100.000,00 DHS
Siège Social : C/O Y&Y EXPERT CONSULT BUREAU NR 842 ETAGE 4 IMM 8 RESIDENCE KHALIJ ANNAKHIL FOUNTY, AGADIR.

ICE : 003998592000083

CONSTITUTION

1- Aux termes d'un acte SSP en date du 08/07/2026 il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée SARL

dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : « JAB LIVING ».

- Objet : 1/- IMMEUBLES, PROMOTEUR IMMOBILIER.

- Siège Social : C/O CHEZ Y&Y EXPERT CONSULT BUREAU NR 842 ETAGE 4 IMM 8 RESIDENCE KHALIJ ANNAKHIL FOUNTY, AGADIR.

- Capital : le capital est fixé à 100.000,00 Dhs divisé en 1000 parts :

- 500.00 parts au nom de Mr. ATIDI ISSAM.

- 500.00 parts au nom de Mme. BERRADA FATHI BOUTAINA.

- Gérance : Mr. BERRADA FATHI AZZEDDINE.

- Dépôt Légale : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de COMMERCE AGADIR

Le 27/07/2026 Sous le N° 164419.

3 - La SOCIETE JAB LIVING Sarl est inscrite au registre du Commerce d'AGADIR sous le N° 69997 le 31/07/2026.

GREEN TECH DU SOUSS

Société à Responsabilité limitée D'ASSOCIE UNIQUE Au CAPITAL DE 500.000,00 DHS

SIEGE SOCIAL: CHEZ PRODOM CONSULTING 2EME ETAGE BUREAU 04 N° 56 EXT ZAYTOUNE TIKIOUINE , AGADIR.

ICE: 003855485000074

I – Aux termes de PV AGE de

la Société GREEN TECH DU SOUSS » SARL

A.U en date du 24/07/2026 IL a été décidé ce qui suit :

1- augmentation du capital

Augmentation de capital social d'une valeur d'Un Million Dirhams (1.000.000,00 DHS) pour le porter de Cinq Cent Mille Dirhams (500.000,00 DHS) à Un Million Dirhams (1.000.000,00 DHS) ; Par apport en numéraire ir.

2- mise a jour des statuts.

II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de commerce d'agadir le

04/08/2026 sous le N° 164439.

STE ANALYZEPLUS SARL

RC: 52047/AGADIR

BUREAU N 17N 229 IMM

FOUNTYP AUL HAUT FOUNTY AGADIR.

-TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

- EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes du procès-verbal des décisions des associés Extraordinaire en date

22/06/2026, ils ont été décidés ce qui suit :

- Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante : BUREAU N 17, N 229 IMM FOUNTYP AUL HAUT FOUNTY AGADIR

Extension de l'objet social : CONSEIL DE GESTION.

DEPOT : le Dépôt légale a été effectué au tribunal de commerce Agadir

Le 22/07/2026 sous le

N°164403

SOUSSVIBE SARL

au capital de 100.000,00 DH
Siège Social : Commerce 1,
Immeuble « LE 129 » Quartier
Haut FOUNTY AGADIR.

Au terme d'un Procès-Verbal de
l'Assemblée Générale Extraordi-
naire des Associés en date à
AGADIR du 30/06/2026, il a été
décidé ce qui suit :

1- Cession des parts sociales :
Constatation et ratification de la
cession des parts
sociales au profit de Mr GHARBI
KARIM et Mr BELHAJ MOHA-
MED YASSIR comme
suit :

- Mr BOUTADART BRAHIM
cède 500 parts à Mr GHARBI
KARIM, soit la totalité
des parts sociale lui appartenant
dans la Société.

- Mr BOUTADART ABDELLAH
cède 500 parts à Mr BELHAJ
MOHAMED YASSIR,
soit la totalité des parts sociale
lui appartenant dans la Société.

Mr GHARBI KARIM et Mr
BELHAJ MOHAMED YASSIR
seront propriétaires des
1000 parts (500 parts pour
chacun) qui leur sont cédées et
ainsi que de tous droits
et avantages qui s'y rattachent.
2- Démission des deux Cogé-
rants : Mr BOUTADART
BRAHIM et Mr BOUTADART
ABDELLAH ont présenté leur
démission de leur fonction en
tant que Cogérants de la
Société. L'Assemblée Générale
déclare accepter cette démission

et donne quitus aux deux
Cogérants.
3- Désignation de deux
nouveaux Cogérants :
l'Assemblée Générale a
désigné Mr GHARBI KARIM
et Mr BELHAJ MOHAMED
YASSIR des Cogérants de la
Société pour une durée
indéterminée. Les deux
Cogérants déclarent accepter
la fonction qui
vient de leur être confiée. Les
actes concernant la Société
seront valables par la
signature unique de l'un des
deux Cogérants.
4- Mise à jour des Statuts :
suite à la modification des
articles 6 et 7 des Statuts
relatifs à la répartition du
capital social.

- Le dépôt légal a été effectué
au greffe du Tribunal de
Commerce d'AGADIR, le
23/07/2026 sous le N°
164089. RC : 63989.

**Sté « BRONX IMMOBILIER
» SARL**

CONSTITUTION DE
SOCIETE

- Au terme d'un acte
sous-seing privé en date à
AGADIR du 13/03/2026, il a
été établi les statuts d'une
société à responsabilité
limitée dont les caractéris-
tiques sont les
suivantes :
- Dénomination : Sté «
BRONX IMMOBILIER »
SARL

- Objet : - Promotion immo-
bilière.
- Travaux divers de
construction.
Et en général, toutes
opérations commerciales se
rattachant directement ou
indirectement, à l'une des
opérations visées ci-
dessus.

- Siège social : C/O
AST-FISC N°78 KASBAT
SOUSS BENSERGAO
AGADIR.

- Capital social : 100.000,00
DH, divisé en 1000 parts de
100 DH chacune attribuées
comme suit :

► Mr, EL JADIANI YOUS-
SEF.....:
500 parts.

► Mr, IRFAN MUHAM-
MED.....
.....: 500 parts

- Gérance : Mr, EL JADIANI
YOUSSEF est nommé
Gérant unique de la Société
pour une durée indétermi-
née.

- Durée : 99 ans à compter
du jour de sa constitution
définitive.
- Année sociale : elle
commence du 1er Janvier et
fini le 31 Décembre de
chaque année.

- Le dépôt légal a été
effectué au greffe du
Tribunal de Commerce
d'AGADIR, le 10/04/2026,
sous le N° 161161. RC
N°68319.

**« STE HJR AUTO RENT »
SARL AU**

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL 500.000,00 DHS

SIEGE SOCIAL: BLOC A
N°106 ALWIFAQ BENSER-
GAO AGADIR

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
04/03/2026 enregistré à
AGADIR en date du
05/03/2026 il a été établi les
statuts de la société :

Denomination: STE HJR
AUTO RENT » SARL AU

Objet social : LOCATION DE
VOITURES ET VEHICULES
SANS CHAUFFEUR.

Siège social : BLOC A N°106
ALWIFAQ BENSERGAO
AGADIR

Durée : 99ans.

Capital social : 500.000,00 Dhs
Il est divisé en 5.000 parts de
100 dhs chacune.

Année sociale : du 01 er
Janvier au 31 Décembre.

Gérance : La société est gérée
par : MR. REDOUANE HAR-
BALI.

Dépôt légal : Au tribunal de DE
COMMERCE de la ville
D'AGADIR, n° 00 du
17/03/2026

RC : 68019/ TC AGADIR

LOCATION GERANCE LIBRE PAR STE ELECTRO RACHDI YAMINA SARL A A.U AU PROFIT DE STE LE POISSON SARL ****

Suivant Acte Sous Seing Privé
Etablit Le 04/08/2026 , Monsieur
Les Contractants Ont
Etablit Une Location Gérance
Libre Comme Suit :
Les Contractants:
La Societe ELECTRO RACHDI
YAMINA SARL A Associe
Unique Représenter Par :
Monsieur : HASSANI ACHERAF
, Titulaire de son CIN FA 170594
: demeurant au : N° 75 Rte
Saidia
Hay El Massira Berkane :
Donne En Location Gerance
Libre A :
La Societe Le Poisson : Représenter Par :
* Monsieur Mr SAIDI ASSYYED
AHMED , demeurant à :N° : 102
Rue Sultane Moulay Mhamed
Hay El Hassani Berkane ,Titulaire de son CIN FA 96806 .
* Monsieur ABDELKARIM
ESSABAOUNI , demeurant à :
Dr Iouardijene Beni Akki
Ijrmaoues
Driouch Berkane ,Titulaire De
Son CIN S 612083 .
Désignation Du Bien Objet De
La Gérance Libre
La Totalité D'un Fond De
Commerce Destinée A Exploitant Un Restaurant : Sis à N°
260 RUE
L'indépendance Hay El Massira
N° 99 Berkane : Et Comprenant
Tous Les Eléments Corporels Et
Incorporels Ci- Rattachés
Patente Sous Le N° :12008394.
Immatriculation au registre de
commerce de Berkane N° : 3835
DUREE

La Présente Gérance Libre
Est Consentie Et Acceptee
Pour Une Dureé De Un Ans
Qui Commerce Le
04/08/2026 Et Se Termine
30/07/2028 Renouvelable Par
Tacite Recondition Sauf Si
L'un Des Deux Parties
Avisé L'autre Un Moi A
L'avance En Cas De Desir De
Resiliation .
DESTINATION DU FONDS
Le Preneur Devra Destinér Le
Fond Commerce Presentement Donne En Gerance
Libre A L'exploitation
D'un Restaurant .
Il Déclare Faire Son Affaire
Personnelle Pour L'obtention
De Toutes Autorisations
Nécessaires A
L'exploitation De La Dite
restaurant De Toutes Admi-
nistrations Qu'elles Que
Soient
Il Ne Pourra De Même
Modifier Le Nom Commercial
Ou Le Mode D'exploitation
Dudit Fonds
Il Restera Responsable De
Toutes Contraventions Ou De
Toutes Infractions Qui
Pourraient Etre
Constatées Pour Quelque
Cause Que Ce Soit Et Par
Quelque Autorité Que Ce Soit
Monsieur HASSANI ACHE-
RAF : Agissant En Sa
Qualite De Gerant De Societe
ELECTRO RACHDI YAMINA
SARL A Associe Unique :
N'entend Assumer Aucune
Responsabilité Relativement
A Cette Exploitation .
En Conséquence Le Preneur
S'oblige A Acquitter Toutes
Dettes Et Charges De Toute
Nature ; Factures
Aux Fournisseurs Impôts

Taxes Et Contributions
Quelconques ;Le Tout De
Manière Que Monsieur
HASSANI ACHERAF :
Agissant En Sa Qualite De
Gerant De ELECTRO
RACHDI YAMINA SARL
A Associe Unique : Ne Soit
Jamais Inquiété Ni Recher-
ché A Ce Sujet
OBSERVATIONS
Les comparants dans un but
de précision et afin d'éviter
toute fausse interprétation
de leur intention
réciproque ;et des présentes
conventions déclarent que le
présent contrat est un
contrat de simple conces-
sion de gestion du fond de
commerce sus désigné et
qu'il ne constitue
-ni ne cession désigné du
fond de commerce dont il
s'agit-ni un bail de sous
location de matériel ou de
locaux ; les preneurs ne
pouvant à aucun moment
prétendre au bénéfice des
lois sur la propriété commer-
ciale ni à celui des lois
régissant les baux des locaux
commerciaux ni en fin un
contrat de louage De service
RESILIATION
A Défaut Par Monsieur
D'exécuter Une Seule Des
Obligations Qui Lui Incombe
; En Vertu Des
Stipulations Qui Précède ;
Le Présent Contrat Sera
Résilié De Plein Droit Si Bon
Semble A Monsieur :
HASSANI ACHERAF :
Agissant En Sa Qualite De
Gerant De ELECTRO
RACHDI YAMINA SARL

A Associe Unique , sans que
ce dernier ait à remplir aucune
formalité judiciaire ; quinze
jours après simple
sommation faite au gérant et
demeurée sans effets
Les présentes seront égale-
ment résiliées de plein droit et
sans formalité aucune si bon
semble A Monsieur
HASSANI ACHERAF : Agis-
sant En Sa Qualite De Gerant
De ELECTRO RACHDI
YAMINA SARL
A Associe Unique , En Cas De
Non Paiement De L'une Des
Charges Incombant A La
Gérance ; Et Ce
Après Une Simple Sommation
De Payer Restée Sans Effets
En Fin Le Présent Contrat
Sera Résilié De Plein Droit Et
Sans Formalités Préalables ;
En Cas De Faillite
Ou Liquidation Judiciaire Du
Gérant
Il Est De Même Que Les
Présentes Seront Egalement
Résiliées Au Cas Ou Monsieur
Serait Dans
L'impossibilité D'exercer Son
Commerce Pour Cause De
Maladie Ou L'absence De
Longue Durée Ou De
Décès Auquel Cas ;La Totalité
Du Fonds ;Matériel Et
Marchandises
Dans L'un Quelconque Des
Cas De Résiliation ; Monsieur
HASSANI ACHERAF : Agis-
sant En Sa
Qualite De Gerant De ELEC-
TRO RACHDI YAMINA SARL
A Associe Unique , Rentrera
Immédiatement En Possession
Du Fonds De Commerce Lui
Appartenant .

Société « LYNQAQUA » SA (en liquidation)

Au capital de 1.000.000,00
Dirhams

Siège social : n° 33 – Immeuble
Oumlil, Avenue Hassan II,
Agadir

Avis de convocation

A L'Assemblée Générale
Extraordinaire

Les actionnaires de la société «
LYNQAQUA » SA, sont convo-
qués à l'assemblée générale
extraordinaire qui se tiendra le
15 Août 2026 à 12h00mn, à 221
B 3 ERRACHAD BD MED V
AGADIR à l'effet de délibérer sur
l'ordre du jour suivant:
Ordre du jour

1. Examen et approbation du
rapport de la liquidatrice et du
rapport général du commissaire
aux comptes;
 2. Approbation des comptes de
liquidation ;
 3. Constatation de la clôture de
liquidation ;
 4. Quitus à la liquidatrice;
 5. Décharge du commissaire aux
comptes ;
 6. Pouvoirs pour l'accomplisse-
ment des formalités légales.
- Conformément aux dispositions
statutaires, tout actionnaire
empêché peut se faire
représenter conformément aux
dispositions statutaires.

La liquidatrice

PROJETS DE RESOLUTIONS
PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE

PREMIERE RESOLUTION :
Lecture du rapport du liquida-
teur

Après avoir pris connaissance
du rapport du liquidateur sur
les opérations de

liquidation, et après lecture du
rapport du commissaire aux
comptes, l'assemblée
générale approuve les dits
rapports sans réserves.

DEUXIEME RESOLUTION :
Approbation des comptes de
liquidation

L'assemblée générale,
approuve les comptes de
liquidation tels qu'il ressort du
rapport de la liquidatrice.

TROISIEME RESOLUTION :
Constatation de la clôture de
liquidation

L'assemblée générale, sur
proposition du conseil d'admini-
stration, prononce la clôture
définitive de la liquidation de
la société LYNQAQUA dont
la personne morale cesse
d'exister à compter de la date
de la tenue de cette assem-
blée.

QUATRIEME RESOLUTION :
Quitus à la liquidatrice

L'assemblée générale donne
quitus de la liquidatrice et la
décharge de son mandat.

CINQUIEME RESOLUTION :
Décharge du commissaire
aux comptes

L'assemblée générale donne
quitus entier et sans réserve
de l'exécution de son mandat.

SIXIEME RESOLUTION :
Pouvoirs pour l'accomplisse-
ment des formalités légales

L'Assemblée Générale
confère tous pouvoirs au
porteur d'un extrait certifié
conforme du

présent procès-verbal pour
effectuer les formalités
prévues par la loi.
La liquidatrice.

PELMIA

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP il
a été établi A- MAR-
RAKECH en date du
20/07/2026, les statuts
d'une société Responsabilité
limitée dont les caractéris-
tiques sont :

* DENOMINATION :

PELMIA

* FORME JURIDIQUE :

S.A.R.L

* SIEGE SOCIAL : LOTIS-
SEMENT CHARAF N 356
APP N 05 3EME ETG
MARRAKECH.

*OBJET : la société a pour
objet – IMPORTATION ET
EXPORTATION MAR-
CHAND OU INTERME-
DIAIRE EFFECTUANT.

* CAPITAL SOCIAL : Fixé à
100 000.00 DHS divisé en
1000 parts de 100,00 DHS.

* GERANCE : Est nommés
cogérants : Mme FATIH
IKRAM & Mr EL HAOUZI
ABD EL ILAH.

2°) Le dépôt légal été
effectué au greffe du
Tribunal de Commerce
Marrakech, sous numéro :
196177 et le registre du
commerce N°184803 le
03/08/2026.

« BENIDEX SARL »

L'EXTENSION DE L'OBJET
SOCIAL - MISE A JOUR
DES STATUTS

Aux termes d'un acte
sous-seing privé en date du
06/05/2026 : La collectivité

des associés décide :
D'étendre l'Objet Social de la
Société aux activités suivantes
:L'achat, la vente, l'importation,
l'exportation, la distribution et
la commercialisation de tous
types de matériels audiovi-
suels, électroniques, cinémato-
graphiques et photographiques
(neufs ou d'occasion).
La mise à jour des Statuts.
Le dépôt légal a été effectué
au tribunal de commerce de
Casablanca en date du
18/05/2026 sous le n°1025293.
Pour extrait et mention.

STE « « STE SUD TRAD NEGOCE SARL » »SARL.

Constitution d'une S.A.R.L
Aux termes d'un acte S.S.P,
enregistré à OULED TEIMA en
date du 12/05/2026, il a été
établi les statuts d'une
S.A.R.L AU dont les caractéris-
tiques sont :

Dénomination: STE « « STE
SUD TRAD NEGOCE SARL »
»SARL.

Objet : Location matériel
événementiel intérim/ Organi-
sation des événements/
Travaux divers ou de
constructions.

Durée: 99 ans ET Capital :
100.000,00 DH,

Siège social : CHEZ STE
GENIE HOUARA FISCAL
GARAGE N°02 LOT NAHDA
EL KOBRA OULED TEIMA
TAROUDANT.

Gérance : La société est gérée
pour une durée illimitée par :
Mr. BOUFSOU AAZ-EDDINE
CIN N° JA165749.

Dépôt légal a été effectué au
greffe du tribunal de première
instance OULED TEIMA,
n°1003.

Ste Aouian trade

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 10.000,00 dirhams

Siège social : N°43 rue khalid ben walid hay dakhla agadir

RC :12167

ANNONCE LÉGALE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 18 janvier 2019 , il a été décidé de :

Constatation de la cession des parts de M. lalioune ahmed , M. lalioune abd ;

Démission de M. lalioune ahmed et M.lalioune abd de ses fonctions de gérant ;

Nomination de M tiouririne Mustapha et M bouznad houmad en tant que nouvelle co-gérant; Mise à jour des statuts de la Société ;

Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Agadir en date du 12/02/2019 sous le n° 2369

HAROBRA

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital de 100.000,00 MAD

Siège social : 265, Boulevard Zerkouni Etage 9 Bureau N°92, Casablanca

RC : 568715 IF :53567932

ANNONCE LEGALE

Aux termes du Procès-Verbal des Décisions Extraordinaires de l'Associé Unique en date du 18/09/2025, il a été décidé :

- La continuité de l'activité de la société malgré la situation nette devenue inférieure au quart du capital social

- Pouvoirs en vue des formalités

Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 24/11/2025 sous le numéro 999581.

FONCIERE BEN SARGAO

Société à responsabilité limitée au capital de 120.000 dirhams

Siège social : Casablanca-35, Boulevard Sidi Abderrahmane, Quartier C.I.L.

RC 371 803

AGREMENT D'UN NOUVEL ASSOCIE SUITE A L'APPORT DES PARTS SOCIALES DE LA SOCIETE

I – L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 17 novembre 2025, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance et d'un contrat d'apport en date du 17 novembre 2025 aux termes duquel la société ALH HOLDING S.A. fait apport à la société ALH REAL ESTATE S.A., de 960 parts sociales qu'elle détient dans le capital de la société FONCIERE BEN SARGAO SARL, approuve ledit contrat d'apport et agréé ainsi en qualité de nouvel associé la société ALH REAL ESTATE SA au lieu et place de la société ALH HOLDING S.A. ayant réalisé cette opération d'apport.

II – L'Assemblée Générale

Extraordinaire des associés décide en conséquence la modification corrélative de l'article 6 des statuts.

III – Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 05 décembre 2025 sous le numéro 1001720.

FONCIERE SAFI

Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 dirhams

Siège social : Casablanca-35, Boulevard Sidi Abderrahmane, Quartier C.I.L. RC 429 897

AGREMENT D'UN NOUVEL ASSOCIE SUITE A L'APPORT DES PARTS SOCIALES DE LA SOCIETE

I – L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 17 novembre 2025, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance et d'un contrat d'apport en date du 17 novembre 2025 aux termes duquel la société ALH HOLDING S.A. fait apport à la société ALH REAL ESTATE S.A., de 800 parts sociales qu'elle détient dans le capital de la société FONCIERE SAFI SARL, approuve ledit contrat d'apport et agréé ainsi en qualité de nouvel associé la société ALH REAL ESTATE SA au lieu et place de la société ALH HOLDING S.A. ayant réalisé cette opération

d'apport.

II – L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés décide en conséquence la modification corrélative de l'article 6 des statuts.

III– Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 04 décembre 2025 sous le numéro 1001472.

société " YUMNSOFT" SARLAU

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 06/01/2026, la société " YUMNSOFT" SARLAU a été constituée dont :

- Forme : Société à Responsabilité Limitée d'Associé Unique
- Siège social : R75 Angle Rue Clos de Provence 8ème étage App b 103-2000, Casablanca
- Objet social : La conception , le développement ,l'édition et la maintenance de logiciels, applications et solutions informatiques.

- Capital social : 10.000,00 dirhams divisé en 100 parts sociales souscrites et libérées en numéraire par : Monsieur HAMZA NEMROURI .

- Numéro du registre de commerce : 711751.

- Gérante unique : Monsieur HAMZA NEMROURI .

Le dossier a été déposé au tribunal de commerce de Casablanca via la plateforme électronique Directentreprise en date du 16/01/2026- Dossier n° 49514.

SOCIÉTÉ TECHNO ELECTRO INDUSTRIE GLOBAL SARL

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ TECHNO ELECTRO INDUSTRIE GLOBAL SARL Au Capital de :100.000,00 Dirhams Siège social :HAY EL AZHAR IMMI4 N°45 SIDI BERNOUSSI ETG1 – CASABLANCA .Aux termes d'un acte sous seing privé CASA-BLANCA, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :Forme : Société À Responsabilité Limitée (SARL).- Dénomination : TECHNO ELECTRO INDUSTRIE GLOBAL SARL .Objet social : La société a pour objet, Les travaux d'électricité industrielle et bâtiment.Durée : 99 ans à compter de. Capital social : Le capital social est fixé à cent mille Dirhams (100.000,00 DH), divisé en 1.000 parts sociales de 100 Dirhams chacune, réparties entre les associés, Mme Hakima EL MAMOUNY et Mr Yassine BARBACH. Gérance : La société est gérée par Mme Hakima EL MAMOUNY, en sa qualité d'associée gérante, Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 10 juillet 2026, sous le numéro 739159.Pour extrait

Société WISDOM TRAVEL AGENCY

SOCIÉTÉ WISDOM TRAVEL AGENCY – SARL RC N :89735/FÈS AVIS DE MODIFI-

CATION Les associés de la société WISDOM TRAVEL AGENCY SARL, décident en date du 16/07/2026 : La Donations des parts Sociales par M. AZZEDINE ABIDA et M. ISSAM KABBAJ au profit de M. MOHAMMED AHDEID et M. MOHAMMED SEDRATI. -Établissement des statuts refondus. Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Fès en date du 29/07/2026 sous le numéro de dépôt 24471/2026. Pour Extrait et Mention Société WISDOM TRAVEL AGENCY

STE MERYNES IT CAR SARL

Annonce Légale Création Société Maroc (SOCIETE MERYNES IT CAR SARL AU) N RC 90893 - Aux termes d'un acte (sous seing privé) en date de 29/06/2026. il a été établies statuts d'une société à Responsabilité limitée à associe unique (SARL AU) dont les caractéristiques sont les suivantes: - Forme juridique : Société A Responsabilité Limitée à associe unique SARL AU - Dénomination : MERYNES IT CAR Objet : LOCATION DE VOITURES - Adresse du siège social : MAG N 2 2A N 211 LOT BAB ANDALOUS TGHAT FES (MERYNES IT CAR SARL AU) a « Capital : le capital social est fixé à la somme de 100 000.00 DHS, il

est divisé en 1000 de 100.00 dirhams chacune, souscrites en totalité et entièrement libérées par les associés qui sont détenu par les Associes comme suite : YOUNES MTII.....CIN : CD283268..... 1000 PARTS. Total des parts : 1000 parts du capital social. LE GERANT : YOUSSEF MTII titulaire de la carte d'identité nationale N : C176811 est nommée en qualité de GERANT de la société pour une durée illimitée. - Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de FES (date...21/07/2026...)

ABUROH LIGHT

ABUROH LIGHT AU CAPITAL SOCIAL : 100 000,-DH SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE ASSOCIE UNIQUE Cession des parts sociales * Que par acte sous seing privé en date du 18 Septembre 2025 E et y Enregistré sous les réf- rencesRE202500879127049 /2025), Mr. MOHAMED ABUROH, détenteur mille (1000) parts sociales de cent (100,-DH) dirhams chacune dans ladite société cède et transporte sous toutes les garanties ordinaires et de droit la totalité de Mille (1000) parts sociales à Mr. BEN KACEM

MOHAMED qui accepte de les acquérir. ----- Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE DIRHAMS (100.000,-DH) divisé en Mille (1000) parts sociales de Cent (100,-DH) chacune numéroté de 1 à 1000 attribuées en totalité à : - 1/ Mr. BEN KACEM MOHAMED, de Nationalité Marocaine, né le 20-06-1987, Titulaire de la CIN n LA106433: 1000 Parts sociales Soit au total 1000 Parts sociales Mr. BEN KACEM MOHAMED est nommé gérant unique de la société pour une durée illimitée. ----- L'associé unique adopte des nouveaux statuts et s'engagent par sa seule signature Le dépôt légal a été effectué aux greffes du Tribunal de commerce de Tanger Sous le numéro 15125. Pour Extrait et Mention Gérance

SOCIETE AGENCE IMMOBI-LIERE SARIH

SOCIETE AGENCE IMMOBI-LIERE SARIH I-Aux termes dun acte s.v.p., en date 15/04/2026, l'associée a décidé ce qui suit : -transfert du siege social a ladresse suivante -MAGASIN 143 PROJET SOUSS 1 ET 2 IMM 7 RUE ALSWAQ AMSERNAT AGADIR II-Le dépôt légal a été effectué au Secrétariat Greffe du Tribunal de commerce dAgadir le 24/07/2026 sous n°164242